

CE QUE JE PEUX APPORTER AU PARLOIR

dans un sac plastique (style cabas vendu à la caisse des hypermarchés) sur lequel doit figurer le nom du détenu. Il faut y ajouter la liste des vêtements. Ce sac est à déposer avant le parloir dans un local prévu à cet effet.

Effets autorisés	Quantité maximum	Effets autorisés	Quantité maximum
Chaussettes	7 paires	Sweat-shirts	2
Slips, caleçons	7	Veste, manteau	1 (non matelassés)
T-shirts	4	Bonnet	1 (non matelassé)
Chemises	4	Gants	1 paire (non matelassée)
Joggings, survêtements	2	Pyjama	1
Pantalons, pantacourts	2	Serviettes de toilette	2 (inférieures à 1,20 m)
Shorts	2	Gants de toilette	4
Pulls	2	Ceinture sans boucle	4
Baskets, claquettes, chaussons (1 fois tous les 2 mois) : 1 paire			
CD, DVD sous blister uniquement	5	Livres, revues (avec couverture souple)	5

Je peux apporter, mais à condition que le détenu ait fait une demande au directeur de la prison et obtenu une autorisation exceptionnelle valable un mois, dans un sac plastique avec le nom du détenu, son numéro d'écrou et la liste des objets. Se présenter à la porte de la maison d'arrêt avec une pièce d'identité.

Effets autorisés	Quantité maximum	Effets autorisés	Quantité maximum
Tapis de prière	1	Chaussures, claquettes	1 paire
Cravate pour extraction judiciaire	1	Livres, revues (couverture souple et brochée)	1
Costume pour extraction judiciaire	1	Montre (valeur inférieure à 30 €)	1

Je ne peux pas apporter

Tout vêtement en cuir	Bijoux, horlogerie, jeux vidéo, K7, CD, DVD, MP3, clé USB, etc.
Manteau type doudoune	Nécessaire de toilette (<i>A noter qu'un nécessaire de toilette est remis à l'arrivée à la maison d'arrêt à toute personne incarcérée, comportant : brosse à dents, dentifrice, savonnette, rasoir...</i>)
Tout type de vêtement dont la capuche ne peut pas s'enlever	Catalogue, poster, courrier, timbre, enveloppe, bloc de correspondance, stylo à plume, crayon, etc.
Vêtements de couleur bleu marine, kaki ou camouflage	Tabac, cigarette, briquet
Linge de lit	Aucune nourriture n'est autorisée (sauf colis des fêtes de Noël et du Nouvel An – voir plus bas les conditions)
Ceinture avec métal	Peignoir de bain
Chapeau	Alcool, drogue, médicament
En cas d'infraction, le permis de visite peut être annulé	

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, je serai autorisé€ à apporter un colis de nourriture de 5 kg. Pour le contenu autorisé, voir la note de service qui paraît quelques semaines auparavant.